



MAIRIE D'OUVEILLAN  
11590

N° 2024-108

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

#### BOULEVARD JEAN JAURÈS/ VICTOR HUGO/ GARIBALDI/ RECTEUR AMADOU

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

**Considérant** que des travaux de tirage de câble fibre optique par la société **SOTRANASA**, nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers, du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2024 de 8 h à 17 h.

### ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup>** En fonction de l'évolution des travaux, la circulation sera limitée à 20km/h au droit du chantier Boulevard Jean Jaurès, rue Victor Hugo, rue Garibaldi et rue Recteur Amadou.
- Article 2** La signalisation, la mise en sécurité et les déviations nécessaires seront assurées et maintenues par la société **SOTRANASA** durant la totalité des travaux.
- Article 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 4** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 5** la société **SOTRANASA** s'engage à procéder à l'affichage sur les lieux une semaine avant le début de l'événement.
- Article 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 7 juin 2024

Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 7 juin 2024  
Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

